

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Hervé, AM Goujon J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain Z Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David PY Le Grogneq, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à AM Goujon

F. Téroute	«	«	A. Buzaré,
AM Garangé	«	«	F. Ballester
P. Guilbaudeau	«	«	M. Foidart
L. Monnerie	«	«	JJ Marteil
C. Pecchia	«	«	P. Le Dro

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Mars 2017

Date de l'affichage : 22 Mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

2017_37 : Vote du Budget primitif 2017

Rapporteur : AM Goujon

Le Budget primitif 2017 de la commune se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

12 861 246,38 €

013	Atténuation de charges	30 000,00 €
70	Vente de produits, prestations de service	650 000,00 €
73	Impôts et taxes	7 045 555,00 €
74	Dotations, subventions, participations	2 098 485,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	38 000,00 €
76	Produits financiers	200,00 €
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	74 265,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 899 741,38 €

Dépenses de fonctionnement
10 065 991,22 €

011	Charges à caractère général	2 169 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 032 000,00 €
014	Atténuation des produits	106 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 623 950,00 €
66	Charges financières	300 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 300,00 €
022	Dépenses imprévues	200 000,00 €
023	Virement à la section investissement	376 684,22 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 255 057,00 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement
6 221 060,00 €

13	Subventions d'investissement	355 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 369 150,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	395 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	152 172,00 €
024	Produits de cessions	1 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	376 684,22 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 255 057,00 €
041	Opérations patrimoniales	680 257,00 €
001	Excédent d'investissement	637 539,78 €

Dépenses d'investissement
6 221 060,00 €

20	Immobilisations incorporelles	73 766,00 €
204	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 224 472,00 €
23	Immobilisations en cours	2 612 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 228 700,00 €
27	Autres immobilisations financières	125 000,00 €
020	Dépenses imprévues	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	74 265,00 €
041	Opérations patrimoniales	680 257,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 16 Mar 2017,

ADOpte le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Adopté par 25 voix pour et 5 voix contre (R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneç) et 3 abstentions (P. Le Dro qui a procuration pour C. Pecchia et Virginie Robin-Cornaud.)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Mars 2017,
Le Maire,
Jo. DANIEL



Rapport de présentation du Budget primitif 2017

Ce budget a été élaboré dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), Il est construit dans le souci permanent de la rigueur budgétaire afin de permettre à la commune de renforcer sa politique d'investissement, tout en maîtrisant la pression fiscale.

Ainsi, le budget 2017 a été bâti sur les deux grands principes suivants :

- Une section de fonctionnement contenue; il est rappelé à ce sujet que le budget 2017 est de nouveau construit sans augmentation des taux d'imposition communaux
- Une section d'investissement en forte progression

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la ville
- envoi dématérialisé via internet sur demande
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans le présent rapport de présentation.

I – Analyse du Budget primitif 2017

A- Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire :

Chapitr e	Libellé	BP 2015 (avec DM)	BP2016/ BP2015	BP2016	CA2016	BP 2017	BP2017/ CA2016	BP2017/ BP2016
74	Dotations, subventions, participations	2 415 665	-8,97%	2 198 961	2 260 795	2 098 485	-7,18%	-4,57%
	DGF	2 047 000	-8,45%	1 874 000	1 953 474	1 832 330	-6,20%	-2,22%
	dont:							
	Dotation forfaitaire (art 7411)	1 524 000	-12,53%	1 333 000	1 391 494	1 302 000	-6,43%	-2,33%
	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	251 000	0,00%	251 000	251 033	225 930	-10,00%	-9,99%
	Dotation nationale de péréquation (art 74127)	272 000	6,62%	290 000	310 947	304 400	-2,11%	4,97%
	Participations (art 747)	184 515	-20,22%	147 200	157 799	126 925	-19,57%	-13,77%
	Compensations fiscales (748)	184 150	-3,47%	177 761	149 522	139 230	-6,88%	-21,68%
73	fiscalité directe	6 018 000	4,69%	6 300 000	6 162 584	6 224 000	1,00%	-1,21%
	fiscalité indirecte	660 800	9,65%	724 555	949 330	821 555	-13,46%	13,39%
	Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	0		3 555	3 555	3 555	0,00%	0,00%
	FPIC (art 7325)	169 000	30,18%	220 000	228 212	217 000	-4,91%	-1,36%
	Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	21 500	-2,33%	21 000	21 285	21 000	-1,34%	0,00%
	Taxe sur l'électricité (art 7351)	160 000	-6,25%	150 000	180 561	180 000	-0,31%	20,00%
	Taxes sur la publicité (art 7368)	300	-100,00%	0	152	0	-100,00%	
	Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	310 000	6,45%	330 000	486 371	400 000	-17,76%	21,21%
	Autres taxes (taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles suite PLU)				29 193	0	-100,00%	
	Autres recettes d'exploitation	912 690	10,82%	983 740	1 141 357	743 200	-34,88%	-24,45%
	Atténuation de charges (chap 013)	100 000	-70,00%	30 000	76 555	30 000	-60,81%	0,00%
	Produits des services (chap 70)	624 940	-3,47%	603 240	671 782	650 000	-3,24%	7,75%
	Autres produits de gestion courante (chap 75)	62 500	-34,88%	40 700	50 299	38 000	-24,45%	-6,63%
	Produits financiers (chap 76)	250	-20,00%	200	171	200	16,78%	0,00%
	Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	125 000	209,60%	309 600	342 549	25 000	-92,70%	-91,93%
	TOTAL	10 007 155	2,26%	10 207 256	10 514 066	9 887 240	-5,96%	-3,14%

*Hors produits de cession

a) Dotations, subventions et participations

La réforme globale de la DGF ayant été reportée, la loi de finances pour 2017 se limite à une correction de la DSU sans toucher aux autres mécanismes de péréquation.

Ainsi, au terme de ces dispositions l'éligibilité à la DSU est recentrée aux deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois premiers quarts (soit de 751 à 667 communes). La commune de Guidel classée au 674^{ème} Rang ne sera donc plus éligible à la DSU.

La loi de finances prévoit néanmoins une garantie dérogatoire sur trois ans, lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, elle perçoit, à titre de garantie, une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

	CA 2016	BP 2017
Dotation forfaitaire	1 391 000	1 302 000
DSU	251 000	225 930
DNP	311 000	304 400
DGF totale	1 953 000	1 832 330

En 2017, la dotation globale de fonctionnement devrait s'élever à **1 832 330 €** soit une baisse de 6.20 % par rapport au CA 2016.

Par conséquent, les **participations diverses** sont revues à la baisse en 2017 avec **127 000 €** de recettes attendues.

Les **compensations fiscales** sont ajustées légèrement à la baisse.

b) Fiscalité directe

Malgré la stabilité des taux, le produit des contributions directes a progressé en 2015 pour atteindre 3.4%.

Suite à des prévisions un peu trop optimistes au BP2016 (6 162 584 € au CA 2016 contre 6 300 000 € au BP 2016), la commune retient une prévision prudente en 2017 en inscrivant une progression de seulement 1% par rapport au CA 2016.

Libellé	CA2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	BP 2017
fiscalité directe	5781129	5 902 541	6 120 366	6 162 584	6 224 000
Variation n-1		2,10%	3,69%	0,69%	1,00%

c) Fiscalité indirecte

Le montant perçu en 2015 au titre du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) a poursuivi sa progression en 2016 mais devrait se stabiliser en 2017. Le BP2017 fixe le FPIC à **217 000 €**.

Les **droits de places** sont depuis quelques années relativement stables, il est donc proposé pour le BP2017 de les maintenir au niveau des années précédentes.

La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** a permis, avec les produits exceptionnels, de contenir la baisse des recettes en 2016 avec 486 371 € de produits.

Libellé	CA2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	BP 2017
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	371 143	313 163	384 257	486 371	400 000

La moyenne des produits de la taxe additionnelle pour la période 2013/2016 s'élève à 310 000 €. Malgré l'incertitude du marché, le BP2017 retient une prévision optimiste avec **400 000 €** de recettes attendues.

La **taxe sur l'électricité** bien que difficile à estimer est maintenue au niveau de 2016 (180 000 €).

d) Les autres recettes d'exploitation

Les **produits de gestion** sont maintenus au niveau du BP2016 avec **38 000 €** de recettes attendues.

Concernant les produits de service, 2016 marque une rupture avec la baisse lente et progressive qui s'était installée depuis 2013 puisque les produits de service s'élèvent à 671 782 € en 2016. Aussi, pour 2017, il a été décidé de retenir la moyenne des 4 dernières années soit **650 000 €**.

Libellé	CA2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	BP 2017
Produits des services (chap 70)	697 776	640 401	629 369	671 782	650 000

A noter, que la commune prévoit seulement **25 000 €** de **produits exceptionnels** en 2017. Ce montant correspond principalement au remboursement par les assurances du sinistre de Kerprat.

Conclusion

Au final, les prévisions de recettes pour le budget 2017 s'établissent à **9 887 240 €**.

La baisse des recettes de fonctionnement prévue dans le BP2017 résulte de l'accumulation des facteurs suivants :

- poursuite de la baisse des dotations,
- des prévisions prudentes en matière de fiscalité
- un produit incertain concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutations.
- l'absence de produits exceptionnels

2. Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP + DM 2015	CA 2015	BP+DM 2016	CA 2016	BP 2017	BP2017/ CA2016	BP2017/ BP+DM 2016
Charges à caractère général (chapitre 011)	2 492 790	2 248 810	2 251 000	2 136 803	2 169 000	1,51%	-3,64%
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	4 122 808	4 035 734	4 116 720	3 952 927	4 032 000	2,00%	-2,06%
Autres charges de gestion courante (art 65)	1 698 925	1 673 903	1 616 015	1 564 648	1 623 950	3,79%	0,49%
Atténuation de produits (chapitre 014)	72 700	70 999	140 000	137 423	106 000	-22,87%	-24,29%
Autres reversements : prélèvements art 55 loi SRU (autres art 739)	32450	32 444	67 700	67 671	0	-100,00%	-100,00%
Attribution de compensation (art 73921)	4 250	35 704	69 300	69 288	103 000	48,65%	48,63%
Dépenses diverses	36 000	2 851	3 000	464	3 000	546,55%	0,00%
Total des dépenses de gestion courante	8 387 223	8 029 446	8 123 735	7 791 801	7 930 950	1,79%	-2,37%
Intérêts de la dette (art 66111)	400 000	363 135	360 000	340 173	300 000	-11,81%	-16,67%
Pénalités remboursement				23 500		-100,00%	
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	-3 823	0	-817		-100,00%	
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	2500	1 400	3 000	2 468	3300	33,71%	10,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 789 723	8 390 158	8 486 735	8 157 125	8 234 250	0,95%	-2,98%

a) Charges à caractère général : Une progression contenue

Après une progression très limitée des charges à caractère général en 2015 (+0.73%), et une baisse conséquente en 2016 (- 4.98%), la commune poursuit ses efforts en limitant à **1,51 %** la progression des charges à caractère général avec **2 169 000 €** budgétisées.

La majorité des comptes ont été majorés afin de tenir compte notamment des hausses de tarifications (eau, énergie, combustibles), de l'ouverture d'une classe et demie à l'école Polignac à la rentrée 2017 et de l'augmentation probable des effectifs de la restauration scolaire (fournitures administratives, achat de prestation de services pour la restauration scolaire), des élections présidentielles et législatives (fournitures administratives), du développement numérique de la commune (nouveaux contrats de maintenance suite à l'acquisition de nouveaux logiciels), des formations obligatoires et des contentieux en cours.

Pour faire face à ces contraintes, un certain nombre de comptes ont dû être réduit de manière importante. Il s'agit principalement :

- Des fournitures d'entretien (la mise en place d'un marché public effectif depuis 2017 devrait contribuer à atteindre cet objectif)
- Des fournitures de voirie
- Des fournitures de vêtements (une modification du fonctionnement il y a deux ans a permis et devrait encore permettre de réaliser des économies importantes)
- De l'entretien des bâtiments
- Des réseaux (transfert des analyses des eaux de baignade à l'ARS)
- Entretien et réparation des matériels roulants et des biens mobiliers
- Fêtes et cérémonies
- Catalogues et imprimés

b) Charges de personnel : Une progression maîtrisée des dépenses de personnel

Pour 2016, l'objectif était de ramener cette progression en dessous de 2 %. Ce résultat a été dépassé puisque la commune est parvenue à diminuer ses charges de personnels de 2,05 %.

Pour 2017, le DOB prévoyait une progression des charges de personnel de l'ordre de 1 %. L'objectif est finalement porté à 2 % (par rapport au CA 2016) en raison de la création d'un poste et demi d'ATSEM rendue nécessaire du fait de l'ouverture, en septembre 2017, d'une classe et demie à l'école Polignac. Le montant des charges de personnel est donc fixé à **4 032 000€**.

Cet objectif traduit, néanmoins, les efforts d'optimisation poursuivis par les services, malgré les nombreuses contraintes statutaires pesant sur la masse salariale:

- hausse de la valeur du point (sur la base de 0,6% le 1er juillet 2016 et le 1er février 2017)
- mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) sur 2016/2020 qui se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires et un transfert primes points d'indice pour améliorer le taux de rendement des retraites, qui impacte le volume de cotisations patronales de manière significative. Ces nouvelles mesures pèsent particulièrement sur le budget 2017 car elles concernent sur cette année en particulier les agents de catégorie C qui représentent 88 % des effectifs.
- la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Pour parvenir à ce résultat, la commune maintiendra, en 2017, les dernières mesures mises en place en 2016, à savoir non remplacement systématique des absences et diminution du nombre de saisonniers et ne remplacera que deux départs en retraite sur les trois annoncés au service voirie.

c) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement aux subventions versées par la commune.

Des efforts importants ont été réalisés en 2016 concernant les subventions :

- Les subventions 2016 ont été plafonnées sur la base de 20% d'économies
- La subvention versée aux AMG a été diminuée d'environ 10 000 € portant son montant à 94 000 €

Pour 2017, il est proposé de plafonner ces subventions au niveau de 2016

La subvention versée au CCAS doit néanmoins être abondée à hauteur de 35 000 € supplémentaires en 2017 pour tenir compte d'un certain nombre de charges supplémentaires (600 000 € en 2016 - 690 000 € en 2015 - 570 000 € en 2014)

Par conséquent, il est prévu **1 623 950 €** de dépenses au titre des autres charges de gestion courantes en 2017 (1 564 648 € en 2016) ce qui représente une progression de 3.79% par rapport au CA 2016 (0.49% BP 2017/BP 2016).

d) Les atténuations de produits

En 2017, la commune ne percevra plus de compensation au titre du transfert de la compétence eau et assainissement, elle sera donc redevable envers Lorient Agglomération à hauteur de 103 000 € (Montant de l'AC avant le transfert de la compétence eau et assainissement).

Cependant, la vente de la parcelle Kergroise (Cf. délibération n°2014-157 du 25 novembre 2014) à Aiguillon construction pour la réalisation d'une vingtaine de logements sociaux pour un montant de 153 000 € a permis de réaliser une moins-value (de 141 000 €) qui peut être déduite du montant des pénalités dues au titre de l'article 55 de la loi SRU en 2017. Ainsi, la commune n'aura pas à verser de pénalités au titre de la loi SRU. Les dépenses déductibles excédentaires sont reportables sur l'année suivante.

Libellé	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP2017/CA2016	BP2017/BP+DM 2016
Atténuation de produits (chapitre 014)	70 999	137 423	106 000	-22,87%	-24,29%
Autres reversements : prélèvements art 55 loi SRU (autres art 739)	32 444	67 671	0	-100,00%	-100,00%
Attribution de compensation (art 73921)	35 704	69 288	103 000	48,65%	48,63%
Dépenses diverses	2 851	464	3 000	546,55%	0,00%

e) Le remboursement des intérêts de la dette

La commune n'a pas eu besoin de souscrire un nouvel emprunt en 2016. Pour 2017, le remboursement des intérêts de la dette est évalué à **300 000 €** et le remboursement du capital à **837 550 €**. La souscription d'un nouvel emprunt impactera peu ces prévisions dans la mesure où ce dernier n'interviendra qu'en fin d'année.

Conclusion

Les prévisions budgétaires 2017 prévoient une progression des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 0.95% par rapport au CA 2016. Néanmoins, si ces prévisions sont comparées au BP 2016, les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 2.98%. Ces efforts devraient permettre de dégager une épargne nette encore significative.

Chaîne de l'épargne 2017

Recettes réelles de fonctionnement	9 887 240,00
Dépenses réelles de fonctionnement	7 934 250,00
Epargne de gestion	1 952 990,00
Intérêt de la dette	300 000,00
Epargne brute	1 652 990,00
Remboursement du capital de la dette (1641 + 16441)	837 550,00
Epargne nette	815 440,00

B- Investissement

1. Des dépenses d'investissement élevées, correspondant un programme d'équipement ambitieux

Investissements réalisés au titre de la PPI

Les dépenses inscrites au budget 2017 s'élèvent à 3 912 838,00 €.

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Confortement du perré de Guidel-Plages et aménagement d'une passerelle piétons	60	428				
Restructuration du complexe sportif de Kergroise	53	66	36	695	1839	1282
Transfert des salles paroissiales, maison des anciens et boulodrome	2	22	336	115	294	321
Construction de l'école maternelle et extension du restaurant scolaire de Prat Foën	0	402	2375	1834	4	
Construction du centre d'incendie et de secours	542	653	156			
Réfection de la rue Général De Gaulle	9	352	346			
Construction d'une nouvelle voirie à Prat Foën	1	145	64	240		
Reconstruction des vestiaires de Kergroise	14	285	91			
Aménagement de la rue des prêtres		90	141	233	1	
Aménagement du bassin d'orage centre		19	154			
Aménagement du log. Gardien de Prat Foën dans le bâtiment de la poste			7	133		
Aménagement d'un cimetière paysager		150	x	x		
TOTAL	681	2 612	3 706	3 250	2 138	1 603
RECURRENT	978	1 301	500	500	800	800
TOTAL	1 659	3 913	4 206	3 750	2 938	2 403

2 612 600 € sont budgétisées au titre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). Le solde correspond à l'enveloppe des dépenses récurrentes d'investissement.

Les dépenses récurrentes d'investissement

L'enveloppe affectée aux dépenses récurrentes d'investissement s'élève à 1 301 000 € se répartie comme suit :

Comptes	Nature	Report	Proposition	Total
2031	ETUDES	9 582,00	6 110,00	15 692,00
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	58 074,00	58 074,00
2111	TERRAINS NUS	0,00	70 685,00	70 685,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	0,00	52 000,00	52 000,00
21312	BATIMENTS PUBLICS SCOLAIRES	0,00	21 715,00	21 715,00
21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	0,00	16 000,00	16 000,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 317,00	138 560,00	141 877,00
2151	VOIRIE	22 750,00	349 200,00	371 950,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 104,00	46 800,00	53 904,00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00	45 000,00	45 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	0,00	90 460,00	90 460,00
2182	MATERIEL ROULANT	0,00	163 000,00	163 000,00
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	103 142,00	103 142,00
2184	MOBILIER	0,00	22 835,00	22 835,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	734,00	71 170,00	71 904,00
	TOTAL	43 487,00	1 256 751,00	1 300 238,00

Comptes	Nature	Report	Proposition	Total
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 220,00	230 180,00	235 400,00
AP n°2	Equipements sportifs de Kergroise : Restructuration complexe	5 220,00	61 180,00	66 400,00
AP n°10	Cimetière		150 000,00	150 000,00
AP n°9	Aménagement du bassin d'orage centre		19 000,00	19 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	58 054,20	1 303 945,80	1 362 000,00
AP n°2 Bis	Restructurations des locaux Polignac pour maison des anciens et salle paroissiale	2 370,00	19 630,00	22 000,00
AP n°3	Construction d'un groupe scolaire à Prat Foën	0,00	402 000,00	402 000,00
AP n°4	CIS	55 684,20	597 315,80	653 000,00
AP n°7	Réhabilitation des vestiaires de kergroise		285 000,00	285 000,00
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	47 160,56	968 039,44	1 015 200,00
AP n°1	Confortement du Perré et aménagement du cheminement piéton	30 168,56	398 031,44	428 200,00
AP n°5	Réfection rue général de Gaulle	16 992,00	335 008,00	352 000,00
AP n°6	Réalisation voie nouvelle Prat Foën		145 000,00	145 000,00
AP n°8	Rue des prêtres		90 000,00	90 000,00
TOTAL AP		110 434,76	2 502 165,24	2 612 600,00
TOTAL ECRITURES REELLES		153 921,76	3 758 916,24	3 912 838,00

2. Financement de l'investissement

Epargne nette	815 440
Ressources propres d'investissement	750 200
FCTVA	235 000
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	160 000
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	89 000
FISPL	91 000
Subventions perçues liées au PPI (chapitre 13)	165 200
Produit des amendes de police (1342)	10 000
Produits de cession	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Vente du centre de vacances Pen Er Malo et vente d'une parcelle au Département dans le cadre du contournement</i> 	875 000
	2 440 640

Les recettes d'investissement 2017 devraient s'élever à 2 440 640 € pour financer 3 912 838 € de dépenses d'investissement. La commune aura donc recours à l'emprunt à hauteur de 1 000 000 € et prélèvera le solde sur le fonds de roulement.

Le fonds de roulement en fin d'exercice demeura élevé puisque ce dernier devrait s'établir à la clôture de l'exercice 2017 à plus de 3 000 000 €.

II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE : 11 157

11 462

	RATIOS 2016	STRATE 2015	RATIOS 2017
	EN €		EN €
Dépenses réelles de fonctionnement totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 701 875		8 434 250
moins R722 (travaux en régie)	60 000		60 000
Dépenses réelles	8 641 875		8 374 250
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population	775	1223	731
Contributions directes (73111)	6 300 000		6 224 000
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.	565	526	543
Recettes totales de l'exercice (vue d'ensemble)	10 207 255		9 887 240
Recettes réelles	10 207 255		9 887 240
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.	915	1355	863
Chapitres 20+21+23 + travaux régie-204	2 731 412		3 970 838
Ratio 4 : Total dépenses équipement /population.	245	427	346
Encours de la dette (capital au 01/01 de l'exercice)	10 192 749		9 222 776
Ratio 5 : Encours de la dette /population.	914	944	805
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	1 874 000		1 832 330
Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.	168	206	160
Dépenses de personnel	4 116 720		4 032 000
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,48	0,54	0,48
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal			
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi			
Remboursement annuel de la dépense (en capital 1641 et 16441)	986 640		837 550
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dépense en capital/les recettes réelles de fonctionnement	0,94	0,97	0,93
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,27	0,32	0,40
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,00	0,7	0,93